

Liberté pour Camille (et tou·te·s les autres)! Stop à l'acharnement policier et judiciaire



Notre amie, collègue et camarade Camille a été arrêtée jeudi 23 mars, vers 16h, alors qu'elle manifestait contre la réforme des retraites et le mépris du gouvernement.

Lors d'une charge de CRS, Camille chute dans le reflux de la foule. Au sol, elle est saisie et violemment traînée sur plusieurs mètres par deux CRS, puis menottée.

Dès lors, l'acharnement policier commence :

Camille est placée à 16h30 en garde à vue. Prise en charge par la legal team, elle décide en connaissance de cause de ne donner ni empreintes digitales, ni ADN, ni codes de déverrouillage de son téléphone.

Vendredi, c'était prévisible, sa garde à vue est prolongée de 24h.

Plusieurs chefs d'inculpation pèsent sur notre camarade : refus de prise d'empreintes, refus de donner son code de téléphone, participation à un groupement formé en vue de participer à des actes de violences et dégradations, et participation à une manifestation avec visage dissimulé.

Le lendemain, samedi 25 mars, un rassemblement est organisé

devant le commissariat du 1er arrondissement. Après 45h de garde à vue, Camille est déférée au Tribunal de Grande instance, où elle subit l'épreuve de la comparution préalable, face au juge des libertés et de la détention. Le magistrat confirme alors sa mise en détention provisoire. Elle est en ce moment et pour les deux prochains jours incarcérée à la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis.

Elle passera lundi en comparution immédiate, à 13h30 au TGI (Porte de Clichy) car elle a refusé de donner ses empreintes, mais son dossier est béton et, d'après son avocate, elle sera relâchée ensuite.

Nous rappelons que c'est un choix militant de sa part, elle aurait pu être libérée aujourd'hui en donnant ses empreintes !

Selon ses avocates, Camille a subi un chantage aux empreintes. Le choix qu'on lui donne semble simple : « si tu nous donnes tes empreintes, on abandonne toutes les charges contre toi, et tu sors tout de suite ».

Profondément arbitraire, cette pratique de collecte d'empreintes a été récemment dénoncée par la Cour de Justice de l'Union européenne. Elle a affirmé que la collecte systématique des données biométriques et génétiques de toute personne mise en cause pour une infraction aux fins de leur enregistrement, est contraire au droit de l'UE.

Politiquement, l'enjeu est de ne pas mettre l'évolution technique au service d'un appareil répressif. Camille, elle, ne cède pas. Son geste est réfléchi et assumé, en d'autres termes, politique.

Le procès de lundi sera en audience publique (à partir de 13h30). Soyons nombreux·ses pour la soutenir, et toutes celles qui subissent l'arbitraire du pouvoir et les violences

de ses polices ! Il est possible que ce soit plus tard dans l'après-midi mais on ne connaîtra l'heure approximative qu'au dernier moment.

APPEL À RASSEMBLEMENT

LUNDI 27 MARS 2023 À PARTIR DE 13H – TGI PARIS (Porte de Clichy)